

Extrait du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières tenue le 27 février 2023 à 14 h.

AGRÉMENT DE LA CHAIRE UQTR (SENIOR) EN HYDROLOGIE DE LA CRYOSPHERE

CONSIDÉRANT l'article 4.5 du Règlement général 1 « Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche » de l'Université du Québec;

CONSIDÉRANT les articles 71(2)d) du Règlement de régie interne;

CONSIDÉRANT la Politique sur la reconnaissance et le financement des unités de recherche;

CONSIDÉRANT l'objectif « Soutenir prioritairement les orientations et axes de recherche définis pour la période 2020-2025 » du Plan de la recherche stratégique 2020-2025;

CONSIDÉRANT les règles du Programme des chaires de recherche UQTR (Sénior) (2019-CA659-04.03.02-R7243, 25 février 2019);

CONSIDÉRANT le Processus de reconnaissance des réalisations en recherche des anciens titulaires de chaire de recherche du Canada de l'UQTR (2018-CA658-04.03.07-R7207, 10 décembre 2018);

CONSIDÉRANT le Processus d'évaluation du rendement des titulaires de chaire de recherche du Canada;

CONSIDÉRANT le bilan présenté par le professeur Christophe Kinnard;

CONSIDÉRANT la lettre d'appui du 8 août 2022 du Centre de recherche sur les interactions bassins versants-écosystèmes aquatiques;

CONSIDÉRANT la recommandation de la sous-commission de la recherche (2022-SCR71-07);

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission des études (2023-CE644-04.03.06-R6169, 7 février 2023);

CONSIDÉRANT l'avis du vice-recteur à la recherche et au développement;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :

1. d'agréer la Chaire UQTR (senior) en hydrologie de la cryosphère pour une durée trois ans, soit du 1er novembre 2022 jusqu'au 31 octobre 2025;

2. d'attribuer au professeur Christophe Kinnard le titre honorifique de Professeur-chercheur du Canada.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par:

M^e Éric Hamelin
Secrétaire général